

FRANCIS MASÈRES

PROCUREUR-GÉNÉRAL A QUÉBEC DE 1766 A 1769

Très souvent il m'est arrivé de parler de Francis Masères à des personnes généralement assez bien renseignées sur notre histoire, et j'ai pu me convaincre qu'un grand nombre—surtout parmi les Canadiens français—le connaissent bien peu et le reste ignoraient même son nom. C'est pourtant un homme qui a joué un rôle assez considérable et qui mérite certainement d'être connu, car il ne manquait pas de capacité.

L'idée d'écrire quelques notes biographiques sur ce personnage politique, m'est venue en recevant d'Angleterre, il y a quelque temps, son portrait gravé, en 1815, par Audinet, d'après une peinture de Hayter ; je ne connaissais pas l'existence de cette gravure et, de fait, je crois que ce portrait est rare.

Masères est sans doute celui qui a le plus écrit sur les affaires du Canada, depuis la conquête jusqu'à l'adoption du bill de Québec, en 1774. Et cette époque étant la moins connue de notre histoire, il devient important de connaître cet homme plus intimement. Je donnerai en terminant une liste de tous ses écrits concernant le Canada.

Francis Masères, généralement appelé Baron Masères, descendait d'une famille française, réfugiée en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. Il naquit le 15 décembre 1731, à Londres, où son père pratiquait comme médecin. Il reçut son éducation du Rév. M. Wooddeon, à Kingston-upon-Thames et termina ses études à l'Université de Cambridge, où il prit ses degrés de B. A., en 1752, et de M. A., en 1755. Il fut reçu avocat peu de temps après ; mais sa carrière d'avocat ne fut ni brillante, ni longue en Angleterre, puisque à l'âge peu avancé de trente ans, en 1766, il fut nommé procureur-général pour la province de Québec. Il se trouva à remplacer George Suckling, nommé en 1763, qui, lui, avait succédé à François Joseph Cugnet, au moment où celui-ci se voyait obligé d'abandonner cette charge qu'il avait remplie le premier après la conquête, plutôt que de prêter le serment du *test* imposé par la constitution de 1763.

Suckling, le second procureur général, que Masères était appelé à remplacer, donna sa démission le 6 mars, 1766. Le 24 septembre de la même année, Masères présenta son *mandamus* au Conseil de Québec, et le lendemain prêtait le serment d'office.

Tout le temps que Masères fut Procureur général à Québec, de 1766 à 1769, il se montra toujours l'ennemi implacable du peuple canadien nouvellement conquis, et surtout l'ennemi acharné des catholiques, qu'il méprisait de toutes ses forces. On est surpris de rencontrer autant de fanatisme chez un homme instruit comme il l'était ; car il faut remarquer

qu'à part ses talents comme écrivain, Masères fut encore un mathématicien de grande renommée. Le premier ouvrage qu'il fit imprimer, en 1758, traitait de mathématiques et portait pour titre : "A dissertation on the negative sign in Algebra."

L'affaire la plus considérable à laquelle Masères s'est trouvé mêlé pendant les trois ans qu'il demeura à Québec, fut à l'occasion du fameux procès Walker, de Montréal. Comme Procureur général, il représenta la Couronne dans cette cause qui fit alors beaucoup de bruit et que Masères raconte avec beaucoup de détails dans son volume portant pour titre "Additional papers", publié en 1776.

Il serait intéressant de faire connaître ici toutes les théories soutenues par Masères sur le gouvernement de Québec ; mais nous sommes empêché de le faire, parce que cela nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Il y a certainement dans tous ses écrits un grand excès de zèle pour la glorification de l'Angleterre et du protestantisme ; et pour appuyer ce jugement, nous n'avons qu'à citer une lettre que Carleton

écrivait à lord Hillsborough, le 3 octobre 1769, où il dit qu'il a enfin accordé un congé de douze mois à M. Masères ; mais que celui-ci ne semble pas désirer revenir. Voici cette lettre prise dans le rapport sur les archives du Dominion pour 1885, par M. Brymner : " Bien que je ne tardasse pas à découvrir la forte antipathie qu'il entretenait contre les Canadiens, pour aucune raison que je sache, sinon qu'ils sont catholiques romains ; j'attribuais plusieurs de ses étroits préjugés à son manque de connaissance du monde, et à ce qu'il était plus familier avec le commerce des livres qu'avec celui des hommes. J'espérais que le temps et l'expérience les feraient graduellement disparaître, et que grâce à sa connaissance de la langue française, qu'il parle bien, il pourrait se rendre utile ici.

" Je regrette d'avoir à dire que j'ai été trompé dans mon attente et que M. Masères a été si indiscret, que j'ai dû tout à fait bon de céder à ses instances, et de le laisser partir de la Province, où je crois qu'il n'a pas l'intention de revenir....

J'espère sincèrement... qu'il pourra se présenter quelques occasions de lui donner un poste... où la ferveur de son zèle ne pourra pas trop nuire au service du roi."

Après son retour en Angleterre, Masères continua pendant un bon nombre d'années, de s'occuper des affaires du Canada, comme agent des protestants qu'il y avait dans le pays. Il prit une part très active dans la cause de Du Calvet. Il contesta avec la plus grande vigueur l'illégalité de l'emprisonnement de ce dernier par Haldimand ; on rapporte même qu'il contribua pour une grande partie aux frais du procès qui eut lieu à cette occasion. A la mort de Du Calvet, Masères se chargea de l'éducation de son fils, dont on n'a jamais entendu parler depuis.

On aimera peut-être aussi à connaître ce que Roubaud pensait de Masères, avec qui il eut de fréquentes relations. Dans une lettre à Haldimand, en date du 23 mars 1785, qui se trouve aux archives d'Ottawa, après avoir relaté une conversation qu'il eut avec lui, au sujet de l'emprisonnement de Du Calvet, Roubaud s'exprime comme suit :

" Durant tout le cours de cette conversation importante, M. Masères s'expliqua sur un ton de véhémence et d'agitation qui me surprit chez un Anglais. Il n'avait rien du flegme de la nation ; c'était de la vivacité, de la promptitude gasconne ; en un mot, c'était un enthousiaste des plus échauffés. Je ne suis plus surpris que la tête de Du Calvet pétillât et que sa cervelle en fume de colère et de violence, il est à bonne



FRANCIS MASÈRES

J. Van Nostrand

P. Monong

Upon the oath of David Lewis it seems probable to me that the above certificate is true.

Francis Masères, Curator Baron
July 21, 1790.